

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Objet : Arrêté portant délégation à Monsieur Eric BOUVARD, 6^{ème} adjoint

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-18

Vu la délibération du conseil municipal n° 2026-13 en date du 20 mars 2026, fixant à 6 le nombre des adjoints au maire,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Monsieur Eric BOUVARD en qualité de sixième adjoint au maire en date du 20 mars 2026,

Considérant qu'il est nécessaire pour la bonne administration de la commune de donner une délégation à cet adjoint,

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur Eric BOUVARD est chargé sous la surveillance et la responsabilité du Maire Patrice COEURJOLLY des affaires relatives aux Finances.

A ce titre, il est notamment chargé de :

- la préparation, du suivi et l'exécution du budget
- la préparation et du suivi de la politique fiscale de la Commune
- des recherches de subvention
- de la préparation et du suivi de la programmation pluriannuelle des investissements

Article 2 : En cas d'absence de Monsieur Patrice COEURJOLLY, maire, Monsieur Eric BOUVARD est délégué à la signature des bordereaux de mandats et de titres pour le budget principal. Dans ce cas la signature sera précédée de la mention suivante : « Pour le Maire, l'Adjoint délégué, Eric BOUVARD »

Article 3 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et dont ampliation sera adressée

- au Représentant de l'Etat

REÇU EN PREFECTURE

Le 25/03/2026

Application agréée E.legalite.com

22_DN-003-2169 02841-2026.0325-A202650-AI

- à Madame la Comptable de la Collectivité.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon Palais de justice Part-Dieu - 184 rue Duguesclin - 69433 LYON CEDEX 03), ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

A Montanay, le 25 mars 2026

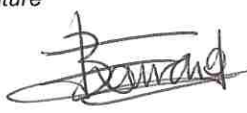
Le Maire,

Patrice COEURJOLLY

Le : 26/03/2026.....

L'adjoint

Signature



Affiché le 27/03/2026

REÇU EN PREFECTURE
le 25/03/2026
Application agréée E-legalite.com

22_DN-069-2169 02841-2026 0325-A20265 0-AI